

Renseignements et inscription

Pour tout renseignement et inscription,
contacter le secrétariat : ☎ **02 98 83 77 99**
Mail : secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org



Modalités et lieux d'accueil

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous :

SAMSAH à BREST

3 rue Édouard Belin
Bât. 2/3, Porte E, 1er étage
29200 BREST

☎ 02 98 83 77 99

Tram Ligne A : Arrêt Eau Blanche





↑
Plan d'accès Siège
LGO Morlaix

Des RDV peuvent aussi être proposés sur le **territoire de MORLAIX**, au siège de l'Association :

Les Genêts d'Or
14 rue Louis Armand
ZI de Keriven
29600 **St-Martin-des-Champs**



SAMSAH TSA

**Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes en situation de Handicap
présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)**

3 rue Édouard Belin
Bât. 2/3, Porte E, 1er étage
29200 BREST

☎ : **02 98 83 77 99**

Mail : secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org

Un service financé par :



Public et Missions

Le service dispose d'un agrément de 18 places sur les territoires de **Brest** et **Morlaix**. Il accompagne des **adultes** vivant à **domicile** et présentant des troubles du spectre de l'autisme (**TSA**).

Il a pour mission de **soutenir** la personne dans les différents domaines de sa vie personnelle, professionnelle et sociale, dans une recherche constante **d'autonomie** et de développement des compétences.

Il s'assure de l'inscription de la personne dans un parcours de soin.

Modalités d'admission

L'accès au service est **gratuit**. Il est financé par le Conseil départemental du Finistère et l'agence Régionale de Santé de Bretagne. Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAMSAH, la personne doit disposer :

- D'une **orientation** « **SAMSAH** » délivrée par la CDAPH ([MDPH 29](#)),
- D'un **diagnostic** d'autisme ou de **TSA** posé par un médecin,

et avoir complété et transmis le [dossier de demande d'inscription ARS-CD29](#)

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement par le service est **libre**, **volontaire** et **individualisé**. Il peut prendre la forme d'entretiens individuels et/ou d'actions collectives et d'appui aux démarches extérieures ;

Les rencontres peuvent avoir lieu au bureau, au domicile, ou dans les locaux d'un partenaire extérieur, à un rythme adapté aux besoins et aux demandes de la personne.

La personne signe un **Document Individuel de Prise en Charge** qui fixe le cadre de l'intervention et formalise son démarrage.

Puis elle élaborera un **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** basé sur une analyse conjointe de ses attentes et de ses besoins. Ce PIA sera réévalué régulièrement.

Durée et fin d'accompagnement

La durée d'accompagnement par le service varie en fonction du projet, des demandes et des besoins de la personne.

L'accompagnement peut prendre fin à tous moments à la demande de la personne, d'un commun accord, et, sous certaines conditions, à la demande du service.

L'équipe pluridisciplinaire

Une équipe composée de professionnels formés à l'autisme s'articule autour de la personne pour construire avec elle un projet en adéquation avec ses aspirations et ses compétences. Elle est constituée de :

- 1 médecin
- 1 infirmière(ier)
- 1 psychologue - Neuropsychologue
- 2 chargé(e)s d'accompagnement social
- 1 chargé(e) d'accompagnement professionnel

Avec l'accord de la personne, les intervenants coordonnent leurs actions avec les partenaires du milieu ouvert inscrits dans son parcours.

Prestations

